

# COMPTE RENDU

SUR

## L'ADMINISTRATION

PENDANT L'ANNEE 1920




Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 1<sup>er</sup> mars 1885, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1920.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 13 novembre 1913 et se suivent dans l'ordre indiqué à l'article 36 de celle-ci, savoir .

- 1<sup>o</sup> Département de Justice et Police ,
- 2<sup>o</sup> Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
- 3<sup>o</sup> Département de l'Intérieur ;
- 4<sup>o</sup> Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce ,
- 5<sup>o</sup> Département Militaire et des Assurances ,
- 6<sup>o</sup> Département des Travaux publics ;
- 7<sup>o</sup> Département des Finances.

La partie concernant le département de Justice et Police est précédée du rapport du Tribunal cantonal et des rapports des greffiers des Tribunaux de Prud'hommes de Lausanne, Nyon, Payerne, Vevey et Yverdon.



## VI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Université

L'année universitaire 1919-1920 a été moins agitée que la précédente. Elle a été avant toute chose une vie d'organisation, nécessaire après la période troublée qui avait secoué le monde entier.

L'Université a eu le regret d'enregistrer la mort de MM. Grenier et Dapples, professeurs honoraires ; de M. Eperon, professeur à la Faculté de médecine ; de M. P. Narbel, privat-docent dans la même Faculté, sur lequel on fondait de grandes espérances ; de M. Sigg, professeur à la Faculté des sciences, enlevé très jeune également et qui, par ses travaux publiés et son enseignement, était destiné à être un de nos plus brillants membres du corps enseignant ; la démission regrettée de M. le D<sup>r</sup> Porchet, nommé conseiller d'Etat, et le départ de M. Amstein, admis à prendre sa retraite après une carrière d'une grande fécondité.

En retour, ces pertes et le développement des enseignements ont donné lieu à l'appel de nouveaux professeurs. Dans la Faculté des sciences, M. Paschoud a été nommé professeur de statique, M. Antoine Dumas, professeur d'éléments de machines et chef du Laboratoire d'essais, M. Thomann, professeur d'hydraulique et de machines hydrauliques ; M. Bischoff a été désigné pour succéder à M. Reiss, démissionnaire, pour l'enseignement de la photographie et de la police scientifique, et M. Mercanton a été chargé de l'enseignement de la géophysique et de la topographie d'exploration. A la Faculté des lettres, M. Bohnenblust a été appelé pour les cours de langue et de littérature allemandes. L'arrivée de ce nouveau collaborateur a permis à la Faculté des lettres de terminer la réorganisation de l'enseignement des littératures étrangères. M. Rougier a été chargé du cours de droit consulaire et diplomatique, et M. Cordey, du droit administratif vaudois en remplacement de M. Grenier. M. le D<sup>r</sup> Faes, directeur de la Station viticole fédérale, a été nommé privat docent et s'est chargé de l'enseignement de la pathologie végétale.

L'Université, dans ses relations extérieures, a eu l'occasion de se faire représenter dans quelques manifestations scientifiques qui

intéressaient. C'est ainsi que M. le professeur Mercanton a été délégué au Congrès du Club alpin français à Monaco, où se traitaient d'importantes questions de géophysique, M. Taillens, au Congrès de l'Association des médecins de langue française, à Bruxelles, et M. Rougier aux séances de la création de l'Université internationale de la même ville, où il avait été appelé à donner un certain nombre de conférences.

M. Paillard, professeur à l'École des hautes études commerciales, a sollicité un congé, qui lui a été accordé, pour se rendre à un appel très flatteur du gouvernement hellénique pour la création d'une Haute école de commerce à Athènes.

Pour continuer la série de conférences inaugurée durant l'année précédente, l'Université a fait appel à quelques personnalités étrangères et suisses de haut renom scientifique. M. Froidevaux, doyen de la Faculté des lettres de l'Université catholique de Paris, a parlé du rôle de la France dans le Levant ; M. le Dr Rist a exposé ses idées sur la tuberculose ; M. Guillaume, du Bureau fédéral de statistique, a, en trois conférences, mis les professeurs et les étudiants au courant de la fameuse théorie de la relativité, conférences qui ont attiré les auditeurs en foule.

L'Université a décerné le titre de docteur *honoris causa* à M. le professeur Ph. Godet, de l'Université de Neuchâtel, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, et à M. Ch. Knapp, de la même Haute école, à l'occasion du congrès des géographes suisses à Neuchâtel, en reconnaissance des services rendus à la géographie en Suisse.

Les Universités suisses sentant le besoin de pouvoir se renseigner facilement sur toute matière concernant les hautes écoles étrangères, l'Association nationale des universitaires suisses a pris la décision de créer un Office central universitaire, à l'exemple de ce qui existe dans les pays voisins. L'Université de Lausanne s'est inscrite comme membre de cet Office, dont le siège sera à Berne.

En ce qui concerne l'organisation intérieure de l'Université, l'adoption du nouveau règlement général du 8 mars 1918 a nécessité la poursuite de la révision d'autres règlements, à savoir ceux de la Faculté de théologie, de la section des études consulaires, de la Caisse d'assurance et de la salle de lecture, du Comité de patronage.

Les documents que possède l'Université a nécessité la création d'une salle d'archives, et le personnel a pu établir une classification complète des dossiers.

L'Université s'est intéressée, par son appui moral et matériel, à un certain nombre d'œuvres, à savoir : au monument de Chau-

pentier, à Bex, au Comité de patronage des étudiants, au fond pour l'avancement des sciences pharmaceutiques en Suisse, aux jeux sportifs universitaires, à la Maison des étudiantes, etc. : elle a également fait un modeste cadeau à l'Université de Liverpool à l'occasion de la reconstruction d'édifice nécessaire pour l'agrandissement de cette école anglaise. Ce geste, si modeste qu'il fut, a été particulièrement senti en Angleterre.

La séance du Sénat, dite des concours, a eu lieu le 19 mars. Les travaux présentés ont fait l'objet de rapports de MM. les professeurs Vuilleumier, Fornerod, Chavan, Chamorel, Gampert, Mercier, Cordey, Mahaim, Taillens, Michaud, Sirven, Milliod et de M. le procureur général Capt.

Voici le palmarès.

*Lauréat de l'Université.* Prix de Faculté, M. H. Bersot, étudiant en médecine. Développement et reflexe plantaire.

*Prix Whitehouse.* M. A. Challand, étudiant en lettres. Le comte Adolphe de Circourt et la Bibliothèque universelle.

*Concours.* M. Ch. Estoppey, étudiant en droit. Des délits contre la vie d'après le projet du Code pénal fédéral.

M. H. Meylan, étudiant en théologie. Etude exégétique et critique du « Livre des Lamentations ».

M. A. Lavanchy, étudiant en théologie. même sujet

En outre, le prix Grenier a été décerné à deux étudiants de l'École d'ingénieurs. G. Nicod et V. Mildé.

Le recteur a adressé, en séance publique, des remerciements à M. Whitehouse, citoyen américain, pour l'intérêt qu'il porte aux hautes études dans notre canton, par l'institution d'un prix qui se renouvelle chaque année.

La Société académique de Bâle a créé une bourse annuelle pour un étudiant de la Suisse française ou italienne qui irait étudier une année complète à Bâle. La bourse a été accordée pour 1921 à un étudiant vaudois de l'Université de Lausanne.

En ce qui concerne les étudiants, il n'y a rien de bien particulier à signaler. Leur nombre s'est à peu près maintenu, soit, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 79 pour le semestre d'hiver et une diminution de 26 pour celui d'été. Il est à penser que l'on ne reverra plus les grandes affluences d'avant la guerre et ceci pour plusieurs circonstances faciles à deviner, en particulier la question du change, la création de nouvelles universités dans les Etats nouveaux et enfin la concurrence des universités étrangères et suisses. L'essentiel est de conserver un nombre suffisant d'étudiants travailleurs qui honoreront par leur carrière la Haute école où ils se sont instruits.

### *Rapports spéciaux des Facultés.*

**Faculté de théologie.** — Une modification du programme d'Exégèse du Nouveau Testament a permis à M. le professeur Lombard d'annoncer, pour le semestre d'hiver 1920-1921, le cours de psychologie de la religion que nous étions impatients de pouvoir offrir aux étudiants.

Comme nous l'annoncions dans notre précédent rapport, le règlement de la Faculté a été révisé. Des examens de grec, de latin, de logique et de psychologie ont été prévus pour les étudiants qui ne possèdent qu'une maturité réelle. Le Conseil a cru devoir, dans l'intérêt même des étudiants, préciser l'époque à laquelle ces examens complémentaires doivent être subis.

M. le professeur Aug. Gampert a bien voulu continuer les cours d'Exégèse de l'Ancien Testament, pour l'année 1920-1921, en remplacement de M. le professeur H. Vuilleumier.

Nous avons eu quatre sessions d'examens. Quatre étudiants ont réussi leur examen propédeutique. Sept ont obtenu leur licence.

*Statistique* — Semestre d'hiver 1919-1920 : 26 étudiants réguliers : 6 auditeurs. Total . 32.

Semestre d'été 1920 : 20 étudiants réguliers 4 auditeurs Total . 24.

**Faculté de droit.** — Le précédent rapport constatait la réduction graduelle du nombre des professeurs, par suite de départ ou de décès au modeste chiffre de 10. Ce chiffre n'a pas augmenté dès lors et même la Faculté a perdu, par la mort de M. Louis Grenier, professeur honoraire, une force qui lui était précieuse. Il n'a cependant pas paru nécessaire de faire appel à un nouveau professeur pour l'enseignement du droit administratif vaudois, dont M. Grenier avait bien voulu se charger et qui a été confié à M. Cordey, professeur de droit public. Ainsi l'enseignement de toutes les branches du droit, qui s'étendent chaque jour davantage, repose entièrement sur un nombre très restreint de professeurs. L'enseignement du droit diplomatique (matière à option pour le doctorat et nécessaire aux études consulaires) a disparu du programme depuis la mort de M. Favay, qui n'a pas été remplacé. D'autre part, une grosse lacune se fait sentir toujours davantage, c'est celle de l'enseignement de la législation industrielle avec tout ce qui se rapporte au contrat de travail, à la réglementation du travail, aux organisations patronales et ouvrières, aux institutions d'assurances et de prévoyance. L'importance croissante de toutes ces questions paraît exiger qu'on leur consacre un enseignement

## Statistique des

	FACULTÉ DE THÉOLOGIE				FACULTÉ DE DROIT				ÉCOLE DES H. L. C.				SCIENCES SOCIALES			
	HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ	
	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs
Vaudois	16	4	13	3	27	17	30	18	23	2	25	—	5	—	7	—
Confédérés	7	2	5	1	17	5	24	2	27	2	25	2	4	—	2	—
Etrangers	3	—	2	—	35	9	25	6	48	4	39	3	29	5	27	2
TOTAL	26	6	20	4	79	31	79	26	98	8	89	5	38	5	36	2

## Récapitulation :

Etudiants au semestre d'hiver	999	} total 1272
Auditeurs " " " " " "	273	

special. De même encore la procédure civile fédérale demanderait un cours annuel d'une heure au moins. Ces brèves considérations suffisent à montrer la nécessité d'envisager le renforcement du corps enseignant actuel par l'appel soit de nouveaux professeurs, soit de privat-docents, qui pourraient aussi, en cas de besoin, suppléer les professeurs que la maladie empêcherait momentanément de faire leurs cours.

Les perturbations économiques de la guerre ont continué à exercer leur fâcheuse influence sur le recrutement de nos étudiants étrangers. Le nombre total des étudiants et auditeurs a été de 110 en hiver et de 105 en été (respectivement 123 et 105 aux semestres de 1918-1919 ; mais le nombre des Vaudois et Confédérés a augmenté). En y ajoutant ceux de l'École des sciences sociales, on obtient les chiffres de 153 en hiver (182 en 1918-19) et de 143 en été (172 en 1919).

Les candidats inscrits aux examens ont été :

6 pour la licence I, 20 pour la licence II, 16 pour le doctorat I et 15 pour le doctorat II. Il y a eu six soutenances de thèses, dont

étudiants 1919-1920

FACULTÉ DE MÉDECINE				FACULTÉ DES LETTRES				FACULTÉ DES SCIENCES											
								MATH. & NAT.				PHARMAC.				TECHNIQUES			
HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ	
Étudiants	Auditeurs	Étudiants	Auditeurs	Étudiants	Auditeurs	Étudiants	Auditeurs	Étudiants	Auditeurs	Étudiants	Auditeurs	Étudiants	Auditeurs	Étudiants	Auditeurs	Étudiants	Auditeurs	Étudiants	Auditeurs
85	2	74	—	24	52	22	9	20	4	20	2	12	—	8	—	105	—	84	—
106	—	99	2	16	36	16	13	15	6	19	3	20	—	16	—	75	—	58	—
79	2	75	—	31	113	24	48	42	8	35	2	9	—	9	—	119	—	69	—
270	4	248	2	71	201	62	70	77	18	74	7	41	—	33	—	299	—	209	—

Récapitulation :

Etudiants au semestre d'été	850	} total 966
Auditeurs » »	116	

3 pour la licence et le doctorat, et 3 pour la licence seule. Le diplôme de licence en droit, législation étrangère, a été conféré à 8 candidats. Au total, 14 diplômes de licence et 3 diplômes de doctorat ont été délivrés à 14 candidats.

Enfin, un concours de droit criminel a été présenté et a obtenu un prix de 100 francs. Par contre le « Prix Bippert » (droit suisse fédéral ou cantonal) reste toujours sans candidat. Il paraît désirable d'examiner la possibilité de modifier l'affectation de ce prix, qui pourrait faciliter l'impression de thèses particulièrement intéressantes.

La bibliothèque de la Faculté continue à se constituer peu à peu grâce au fonds J.-J. Mercier, ainsi qu'au legs Ernest Lehr et à des dons de M. le professeur Roguin.

**Ecole des sciences sociales** — La marche de l'Ecole a été tout à fait normale et aucun événement qui sorte du cours ordinaire des choses ne s'y est produit. Les circonstances générales, particulièrement la hausse du change suisse, et peut-être aussi les

difficultés que l'étranger a rencontrées pour entrer en Suisse ont causé une diminution sensible du nombre de nos élèves. Dans l'été 1920, l'Ecole comptait 36 étudiants et deux auditeurs.

Elle a délivré pendant le cours de l'année 13 licences et un doctorat. Diverses thèses de doctorat sont en préparation.

L'institution d'un cours de droit consulaire a été très heureuse ; ce cours, confié à M. le professeur Rougier, et le séminaire qui y est joint, obtiennent un vif succès et consolideront la section consulaire. Il serait bon que l'Ecole consulaire obtint l'assurance qu'elle sera traitée, pour l'accès aux postes consulaires, aux chancelleries, et autres emplois de cette nature, au moins à l'égal des institutions qui n'y préparent point. Ce n'est peut-être pas beaucoup demander pour nos élèves, mais ce peu, nous ne l'avons pas encore obtenu.

**Ecole des Hautes Etudes commerciales.** — L'Ecole a compté au semestre d'hiver 1919-1920, 106 étudiants (99 au semestre d'hiver 1918-1919) et 99 au semestre d'été 1920 (83 au semestre d'été 1919).

M. Paillard a été appelé à Athènes par le Gouvernement grec, afin d'organiser une Ecole des hautes études commerciales en Grèce. Pendant deux semestres, M. Paillard a été remplacé, pour une partie de ses cours, par M. le D<sup>r</sup> Schiess, à qui nous adressons nos meilleurs remerciements pour les excellents services rendus.

Il a été délivré 27 licences : dont, une pour la mention « assurances », une pour la mention « administration », 24 pour la mention « banque et commerce », et une licence « ès sciences commerciales et ès sciences économiques appliquées ».

Le nombre des diplômés de l'Ecole est actuellement *de 134*.

La bibliothèque de l'Ecole a plus de 2042 volumes et la bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial en contient 5025.

Le fonds des délégations s'est augmenté de la somme de fr. 486.50. Il atteint actuellement, sans les intérêts, la somme de fr. 1580.70.

Un nouveau règlement pour les études consulaires est entré en vigueur ; il prévoit à la place de l'ancienne licence « ès sciences consulaires », un diplôme d'études consulaires.

Deux licences « ès sciences consulaires » ont été remises à deux étudiants qui ont terminé, avec succès, les examens réglementaires.

Le nombre total des licences « ès sciences consulaires » délivrées jusqu'à ce jour s'élève à trois.



Un fonds des études consulaires a été créé ; il est actuellement de fr. 33.25

**Institut de Police scientifique.** — En octobre 1919, le directeur et fondateur de l'Institut, M. le professeur Reiss, a donné sa démission après 14 ans de professorat à l'Université. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a désigné le chef des travaux de l'Institut, M. Bischoff, qu'il a nommé directeur et chargé de cours, puis, professeur extraordinaire.

Les cours, travaux pratiques et laboratoires de police scientifique et de photographie ont été régulièrement suivis par un certain nombre d'étudiants, suisses et étrangers. Un s'est présenté aux examens de diplôme.

L'Institut a exécuté plusieurs travaux et expertises pour les tribunaux, juges d'instruction et juges de paix du canton de Vaud et de quelques cantons suisses.

Les relations nombreuses qui existaient avec l'étranger avant la guerre reprennent petit à petit et il y a lieu d'espérer qu'elles seront bientôt toutes ou presque toutes rétablies.

**Faculté de médecine.** — La Faculté de médecine s'est réunie neuf fois, quatre fois pendant le semestre d'hiver, cinq fois pendant le semestre d'été. Au cours de ces séances, le doctorat en médecine a été accordé à 34 candidats, dont 16 médecins fédéraux : une seule fois, une thèse de doctorat fut refusée, thèse qui n'avait du reste pas été faite à Lausanne.

La Faculté a accepté avec gratitude un legs fait par feu le professeur Socin : celui-ci avait donné sa bibliothèque et son microscope à l'Institut pathologique, montrant par là combien il s'était attaché à notre Université, malgré qu'il y eut passé un temps bien court. Ce regretté confrère a été remplacé par M. le Dr de Meyenbourg, jusqu'alors privat-docent à l'Université de Zurich et directeur de l'Institut pathologique et bactériologique de l'Hôpital cantonal de Lucerne.

Pendant les vacances d'été, la Faculté avait la douleur de perdre, en août 1920, M. le professeur Eperon, professeur de clinique ophthalmologique, enlevé peu de jours après une opération chirurgicale, et en septembre, le Dr Paul Narbel, privat-docent de dermatologie, mort d'une maladie de cœur courageusement supportée. Réunie pendant ses vacances, la Faculté proposait pour remplacer le premier de ces deux disparus, en première ligne le Dr Gonin, médecin en chef de l'Asile des aveugles et privat-docent d'ophthalmologie depuis 1903 : se conformant à cette présentation, le Conseil d'Etat a nommé ce dernier à la chaire qu'illustra son maître, Marc Dufour.

Pendant cette année universitaire, trois étudiants sont morts : M. Duvoisin, Mlle Feller et M. Cuénod, ces deux derniers à la suite d'un accident de montagne.

## POLICLINIQUE DE L'UNIVERSITÉ

Nombre des étudiants au semestre d'été 1920	54
» » » d'hiver 1920-21	54

## Consultations.

Année	Nombre des malades à la consultation générale	Nombre de consultations	Moyenne des consultations par jour ouvrable	Vaccinations	et injections	Yeux	Tuberculoses	Gynécologie	Maladies nerveuses	Larynx et nez	Maladies vénériennes
1920	6145	24,851	80	334	44	2827	8007	1176	254	307	1862

## Visites à domicile

En 1919	2632 visites	803 malades.
En 1920	2010 »	841 »

Des 6145 malades soignés à la consultation générale, 4718 habitaient Lausanne, et 1427 venaient du dehors.

Les dépenses ont atteint 34,117 fr. (21,771 fr. 26 en 1919 (1) dont il y a lieu de déduire le montant des finances d'inscriptions des étudiants.

Traitement et entretien des diaconesses.	Fr	9545.—
Traitement du directeur et des assistants.	»	7906.50 (2)
Budget du directeur pour achat d'instruments, fourniture de médicaments et objets de pansements	»	13020.30
Economat (impressions, insertions, reliures, papier, mobilier, fournitures diverses).	»	3645.20
	Fr.	34117.—

non compris les frais de chauffage, d'éclairage, d'eau et conciergerie, d'entretien des locaux sis dans le bâtiment de la rue Solitude, n° 19.

**Faculté des lettres** — Au cours du semestre d'hiver 1919-1920 et du trimestre d'été 1920 le nombre des étudiants et des

(1) Allocations de renchérissement de la vie comprises

(2) Il a été omis, en 1919, dans ce total le traitement des diaconesses.

auditeurs de la Faculté des lettres, bien qu'inférieur à ce qu'il était avant la guerre, a été cependant supérieur à nos prévisions. Notre clientèle balkanique diminue ; en revanche, nous avons des Anglais et des Hollandais, et nous croyons que les pays du Nord contribueront de plus en plus à former nos effectifs. Les étudiants suisses et notamment les étudiants vaudois nous ont donné satisfaction par leur assiduité et leurs efforts. Nos sessions de licence ont été chargées. Six candidats ont achevé leurs examens en mars ; six autres en juillet, et six encore en octobre. Nous avons conféré trois doctorats. La Faculté des lettres a tenu à s'associer au jubilé de M. le professeur Philippe Godet, à Neuchâtel. Sur sa proposition, la Commission universitaire a délégué, le 26 avril, à Neuchâtel, M. le recteur Lugeon, M. le chancelier Olivier et le doyen de la Faculté des lettres. Le diplôme de docteur *honoris causa* de l'Université de Lausanne a été remis au jubilaire au cours d'un banquet où les paroles les plus cordiales ont été échangées entre les représentants des deux Universités.

M. Bohnenblust a été nommé professeur extraordinaire de langue et littérature germaniques. M. le professeur Maurer a vu transformer son *ordinariat* en un *ordinariat d'ethnopsychie littéraire*. Il consacrera désormais à cette science, qui a fait l'objet des recherches de toute sa vie, les restes d'une ardeur qui ne s'éteint pas.

M. le professeur Georges Bonnard a pris la direction des cours de vacances. Ses débuts comme directeur ont été des plus heureux : les cours de vacances ont eu un succès inespéré.

En somme, si la Faculté des lettres a un peu souffert de la guerre et de ses suites, nombreux sont les symptômes qui nous permettent d'espérer un relèvement rapide.

*Cours de vacances* — En 1918, les cours de vacances de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne n'avaient pu avoir lieu en raison de l'épidémie de grippe.

En 1919, le Conseil des cours, dans l'impossibilité de se trouver un directeur, et vu les circonstances défavorables, avait renoncé à les organiser.

En automne 1919, M. G. Bonnard, récemment nommé professeur à l'Université, accepta les fonctions de directeur.

MM. les professeurs Maurer et Rossier ayant donné leur démission, le Conseil leur exprima ses regrets de leur départ et ses remerciements pour leur dévouement au cours de longues années. Il les remplaça par le directeur et M. David Lasserre, maître à l'École supérieure communale de Lausanne.

Les cours eurent lieu du lundi 26 juillet au vendredi 27 août, durant ainsi cinq semaines. Ils furent suivis par un total de 88 auditeurs, qui, par nationalités se répartissent ainsi

Suisse 41, Grande-Bretagne et Irlande 24, Hollande 6, Italie 4, Suède 2, Grèce 2, Allemagne 3, Canada 1, Lituanie 2, Serbie 1, Etats-Unis 1, Hongrie 1. Total : 88.

**Faculté des sciences.** — Les cours ont été suivis, durant le semestre d'hiver, par 77 étudiants et 18 auditeurs, et, durant le semestre d'été, par 74 étudiants et 7 auditeurs. Ces chiffres ne comprennent que les étudiants de la section des sciences naturelles, physiques et mathématiques, et ne tiennent pas compte des étudiants de l'École de pharmacie ni de deux de l'École d'ingénieurs.

L'Université a conféré, pendant l'année 1919-20, 15 grades de docteur ès sciences, 5 grades de licencié ès sciences, 1 diplôme de chimiste analyste, 1 diplôme de chimiste (le premier diplôme délivré suivant le nouveau règlement de 1918) et 31 certificats d'études supérieures. En outre, sur la proposition de la Faculté des sciences, l'Université a conféré deux grades de docteur *honoris causa*.

Le Conseil de la Faculté a tenu six séances, consacrées en grande partie à l'examen de très nombreux cas d'équivalences soulevés par l'application des nouveaux règlements.

*Laboratoire de chimie.* — La fréquentation des laboratoires est donnée ci-dessous :

	analytique		organique	
	Hiver	Été	Hiver	Été
Ingénieurs-chimistes	25	19	35	15
Chimistes-analystes	—	—	2	—
Chimistes (diplôme)	9	6	7	4
Etudiants en sciences (certificats)	16	9	—	2
» pharmacie	29	25	13	12
» médecine	57	56	—	—
Géologues (diplômes)	2	2	—	—
Candidats au doctorat et recherches scientifiques libres	—	—	8	4
	138	117	65	37

La diminution du nombre des étudiants chimistes-analystes par rapport au nombre des années précédentes s'explique par la création du nouveau diplôme de chimiste. Le diplôme de chimiste analyste pour denrées alimentaires n'existe plus à partir du 15 octobre 1920 ; il est remplacé par l'une des quatre spécialités du nouveau diplôme de chimiste.

Le professeur C. Strzyzowski a été appelé comme professeur

ordinaire à l'Institut de pharmacie de l'Université polonaise de Posen : il a refusé cet appel élogieux, préférant nous rester fidèle.

*Laboratoire de physique.* — Le laboratoire d'avancés a été fréquenté par 8 étudiants, celui de recherches par 5 pratiquants. Dès le début, les pratiquants ont été mis au travail individuellement, chacun a la responsabilité de sa manipulation, on ne forme plus de groupes de 2 ou 3 étudiants, sauf cas absolument indispensable. Il en découle bien évidemment que le nombre des appareils, etc., nécessaires au même instant est au moins doublé, aussi a-t-on remis en service pas mal d'appareils anciens, retransformés de façon sommaire la plupart.

À l'intention des étudiants en médecine plus spécialement, la direction a, dès octobre, adressé à tous les membres de la Faculté de médecine, un exposé d'un programme de travail, en leur demandant leur avis. Presque tous ces messieurs ont aimablement répondu par des remarques variées, dont il sera tenu compte autant que possible.

Au semestre d'hiver 1920-21, le laboratoire élémentaire a été fréquenté par 48 étudiants. Ce nombre ne comprend pas encore les étudiants en médecine, qui ont été priés, pour la première année, de ne venir qu'au semestre d'été, puis afin qu'ils aient suivi déjà un semestre de cours. Le laboratoire d'avancés a compté régulièrement dix étudiants, pour la plupart candidats au certificat de physique, et qui ont suivi aussi régulièrement les exercices et problèmes dont a été chargé M. P. Dufour.

Les travaux de recherche ont été continués par six pratiquants, dont deux assistants.

Les collaborations entre laboratoires se développent très heureusement. L'École des métiers de la ville de Lausanne, elle aussi, continue son aide par la construction de matériel électrique et, réciproquement, le laboratoire de physique va, par exemple, enrouter et étalonner pour elle des boîtes de résistances, travail de précision pour lequel elle n'est pas outillée.

*Locaux.* — Tous les locaux sont utilisés sans exception, y compris la chambre noire sous le laboratoire de chimie, dans laquelle on fait maintenant régulièrement des mesures photométriques (le service des bâtiments l'a fait récemment repeindre en noir).

Le laboratoire a reçu comme don, en mai 1920, la somme de 2000 fr. des Laminiers et Câbleries, par M. M. Aubert, directeur. En outre, M. P. Dufour a bien voulu remettre à la bibliothèque du laboratoire une vingtaine de volumes, en particulier des comptes-rendus de l'Académie des sciences.

*Ecole de pharmacie.* — L'année dernière nous avons signalé la diminution du nombre de nos étudiants, diminution prévue depuis plusieurs années et due au départ de nombreux étudiants étrangers rappelés chez eux par leurs gouvernements respectifs.

La diminution du nombre des étudiants étrangers s'est accentuée. Ils ne sont plus que 9 au lieu de 15. La situation politique et économique de l'Europe explique ce fléchissement.

Malgré cela, nous avons la satisfaction de constater que le nombre de nos étudiants a derechef augmenté et qu'il est tout près d'atteindre le maximum unique dans les annales de l'Ecole de pharmacie de 1917-18.

C'est dire que le nombre des étudiants suisses est plus considérable que jamais et que notre Ecole continue à tenir le premier rang au point de vue de la fréquentation.

Une constatation intéressante s'impose ; le nombre des dames se vouant à la pharmacie croît régulièrement.

Voici le nombre et la nationalité des étudiants de l'Ecole de pharmacie :

	Semestre d'hiver		Semestre d'été	
	Messieurs	Dames	Messieurs	Dames
Vaud	7	5	4	4
Argovie	1	—	—	—
Berne	—	2	1	2
Fribourg	1	—	1	—
Grisons	1	—	1	—
Lucerne	1	—	—	—
Neuchâtel	1	—	1	—
St-Gall	2	1	2	2
Schwyz	—	—	1	—
Tessin	4	—	1	—
Valais	5	—	3	—
Zurich	—	1	—	1
Allemagne	1	—	—	—
Bulgarie	1	1	1	2
Grèce	1	—	—	—
Italie	—	—	1	—
Portugal	1	—	1	—
Russie	—	—	1	—
Serbie	3	1	2	1
	30	11	21	12
	41		33	

Cinq étudiants ont obtenu le diplôme universitaire de pharmacien.

La fréquentation des examens fédéraux de pharmacie ressort des chiffres ci-après, obligeamment communiqués par le Service suisse de l'hygiène publique :

*Examens fédéraux de pharmacie, à Lausanne, en 1919 et 1920.*

	1919		1920	
	avec succès	sans succès	avec succès	sans succès
Sciences naturelles.	9	7	9	3
Assistants pharmaciens.	8	—	13	—
Examens professionnels. nouv. régl.	7	—	5	—
anc. régl.	—	—	1	—

*Ecole d'ingénieurs.* — Nombre des élèves réguliers :

286	à l'ouverture du semestre d'hiver	1920-1921
303	"	"
285	"	"
272	"	"

	1919-1920	1920-1921
Première année	90	78
Deuxième année	75	68
Troisième année	73	72
7 <sup>me</sup> semestre	65	68
	<hr/> 303	<hr/> 286

Nationalité des élèves de 1<sup>re</sup> année : Vaudois, 25 ; Confédérés, 22 ; Grèce, 6 ; Norvège, 3 ; Roumanie, 4 ; Arménie, 3 ; Angleterre, 2 ; France, 2 ; Egypte, 2 ; Turquie, 2 ; Russie, 1 ; Luxembourg, 1 ; Allemagne, 1 ; Bulgarie, 1 ; Albanie, 1 ; Syrie, 1 ; Mexique, 1.

Titres présentés par les candidats pour l'admission en 1<sup>re</sup> année : Baccalauréat du Gymnase scientifique de Lausanne (ès sciences math.), 30 ; Baccalauréat du Gymnase classique de Lausanne (latin-math. spéc.), 3 ; maturité technique de Genève, 2 ; maturité réelle de Genève, 1 ; certificat de sortie du Cours de mathématiques spéciales annexé à l'Ecole d'ingénieurs, 19 ; certificat d'exam-triculation d'Université ou d'Ecoles techniques supérieures : divers 8 ; doublent la 1<sup>re</sup> année, 2 ; admis conditionnellement, 1 ; sept candidats ont subi des examens complémentaires d'admission.

Le cours de mathématiques spéciales comprend 29 élèves, qui se répartissent comme suit : Vaud 2, Confédérés 3, Grèce 10, Es-

pagne 3, Serbie 4, République Argentine 1, Brésil 2, Russie 1, Italie 1, Bolivie 1 et deux auditeurs

Les candidats aux examens de sortie du cours de mathématiques spéciales étaient au nombre de 11 en 1919 et de 26 en 1920.

En 1919, 52 candidats ont obtenu le diplôme d'ingénieur et en 1920, 55, dont 24 constructeurs, 9 mécaniciens, 8 électriciens et 14 chimistes.

La session habituelle d'examen propédeutique du mois d'octobre a réuni 70 candidats, dont 63 ont été admis.

La *Section des géomètres*, dont le programme vient d'être mis en harmonie avec le nouveau règlement des examens pour l'obtention du diplôme fédéral de géomètre du registre foncier, du 30 décembre 1919, et les plans d'études révisés de l'École d'ingénieurs, compte deux candidats au premier semestre.

Le Conseil de l'École a fourni au cours de l'année et en vue de la révision complète du programme, un effort énorme dont il convient de lui rendre hommage. Sous la présidence de M. J. Landry, directeur, il a tenu de nombreuses séances qui ont abouti à l'élaboration de nouveaux plans d'études tendant à diminuer la surcharge du programme ancien et prévoyant surtout un plus juste dosage que ce n'était le cas auparavant, du temps consacré aux différentes branches enseignées. Ce pas important franchi, il reste encore à réviser le règlement, dont plusieurs dispositions surannées ne répondent plus aux exigences actuelles.

Au cours de la période qui nous occupe, l'École d'ingénieurs a eu le regret d'enregistrer la démission de M. le professeur Neeser, chargé de l'enseignement des machines hydrauliques, de M. J. Cuénod, chargé de cours, enseignant les éléments des machines et les régulateurs, et de M. Demierre, chef du Laboratoire d'essais des matériaux. Par contre, des forces nouvelles lui ont été acquises. M. R. Thomann, professeur à l'École polytechnique de Stuttgart, a été chargé de la chaire d'hydraulique et de machines hydrauliques; M. le Dr Paschoud succède à MM. les professeurs Dommer et Mayor dans la chaire de statique graphique et de résistance des matériaux; M. A. Dumas, ingénieur, assume la direction du Laboratoire d'essais des matériaux, tout en enseignant les éléments des machines et les régulateurs; M. C. Dutoit a été nommé adjoint au chef du dit Laboratoire, et M. G. Nicod, ingénieur, succède à M. Foretay en qualité d'assistant du Laboratoire d'électricité.

Le prix W. Grenier a été attribué à MM. Milde, Vladimir, ingénieur constructeur, et Nicod, Gustave, ingénieur électricien: deux candidats aux épreuves théoriques du diplôme. MM. Broikos, Athanase et Rochat, Victor, obtiennent le prix Cousin.



La bibliothèque de l'École a reçu en dons durant l'année 1920 un certain nombre d'ouvrages scientifiques. Nous exprimons notre vive reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu s'intéresser à notre collection et signalons d'une façon toute spéciale les donateurs suivants : MM. A. Ansermet, chargé de cours à l'Université de Lausanne ; Sigismond de Blonay, avocat, à Lausanne ; Wenger, architecte, à Morges, et Busset-Schiller, ancien ingénieur aux C. F. F., à Lausanne.

Il y a lieu de mentionner encore les enrichissements dont les collections de l'École ont été l'objet par l'acquisition de divers appareils et de collections : instruments de mesure de contrôle des ponts, stéréo-photothéodolite, stéréocomparateur, collections d'échantillons métallographiques, etc.

---

## BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE

---

*Personnel.* — Un grand changement s'est produit dans le personnel de la Bibliothèque, par suite de la mort de son directeur. M. Louis Dupraz, enlevé par une douloureuse maladie, le dimanche 26 septembre.

La distinction avec laquelle M. Dupraz s'acquittait de sa tâche de maître de français et directeur de l'École supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne, lui valut, le 4 août 1893, d'être appelé par le Conseil d'État, en termes flatteurs, au poste de bibliothécaire en chef de la Bibliothèque cantonale et universitaire, avec, depuis 1898, le titre de directeur. Pendant les vingt-sept ans que M. Dupraz a passés à la tête de cet établissement, il y a fait régner un ordre parfait et il a présidé à de très importants travaux. Qu'il nous suffise de mentionner ici l'installation de nos collections dans les locaux préparés pour elles au Palais de Rumine, opération délicate, qui a eu pour corollaires la publication d'un nouveau supplément au catalogue, et la création d'un catalogue sur fiches. La part personnelle de M. Dupraz au catalogue de 1902 a été, entre autres, la notice historique si bien documentée et si agréablement écrite sur la Bibliothèque, œuvre de longue haleine et de patientes recherches, dont les résultats peuvent être tenus pour définitifs. M. Dupraz a aussi travaillé à l'établissement du catalogue des incunables que possède la Suisse, en déterminant ceux qui reposent sur nos rayons. Enfin, il s'est aussi signalé.

dans le domaine historique, par des articles sur le Major Davel et, dans le domaine de l'enseignement, par la publication — en collaboration avec M. Emile Bonjour — de divers livres de lecture destinés à nos établissements primaires et secondaires

Au cimetière de Montoie, M. le conseiller d'Etat Dubuis, chef du Département de l'instruction publique, a rendu un éloquent hommage au défunt. « Son souvenir, a-t-il dit, nous restera comme celui d'un bon et modeste serviteur, d'un Vaudois qui a fidèlement servi son pays, dont il connaissait à fond l'histoire et le tempérament ». Le personnel de la Bibliothèque, qui assistait au complet à cette émouvante cérémonie, s'est associé de tout cœur à ces paroles.

Le Conseil d'Etat a désigné comme successeur de M. Dupraz M. Aug. Reymond, premier bibliothécaire, et comme premier bibliothécaire, M. Fréd. Dubois, bibliothécaire à Fribourg, où ses services étaient hautement appréciés.

Le Grand Conseil a apporté, le 7 décembre, à la loi qui régit la Bibliothèque, une modification qui permet de porter de deux à quatre le nombre des surveillants. Ensuite de cette décision, M. Louis Favrat, depuis sept ans simple aide, a vu sa situation régularisée.

*Rapports avec l'Université.* — La Commission prévue par le Règlement général de l'Université, du 8 mars 1918 (art. 60), pour représenter les intérêts de l'Université auprès de la Bibliothèque cantonale, a été nommée pour deux ans.

Elle s'est réunie une fois au cours de l'année 1920. Elle est composée des professeurs suivants :

- MM. E. Lombard, représentant la Faculté de théologie ;
- J. de Meyenburg, représentant la Faculté de médecine ;
- A. Mercier, représentant la Faculté de droit ;
- H. Meylan-Faure, représentant la Faculté des lettres ;
- M. Lugeon, représentant la Faculté des sciences.

Le rétablissement de cette institution a été salué avec satisfaction par le corps professoral. Elle inaugure une collaboration plus active entre la Bibliothèque et l'Université.

*Contrôle des achats et abonnements pour l'Administration cantonale et les Services universitaires.* — Au 31 décembre 1920, la Bibliothèque cantonale exerçait le contrôle de 352 abonnements (327 en 1919), destinés à l'Administration cantonale et aux Services universitaires, donnant un total de 7661 fascicules (6193 en 1919). Cette augmentation provient du fait que la Bibliothèque a pu se procurer de nombreux fascicules qui ne lui étaient pas parvenus pendant la guerre.

Outre les abonnements à l'année, la Bibliothèque a acheté et catalogué 926 volumes (639 en 1919), 50 brochures (75 en 1919) et 229 cartes.

Les abonnements et achats pour l'Administration et l'Université représentent une somme totale de 24,217 fr. 68 (15,636 fr. 10 en 1919), sur laquelle il a été obtenu des remises pour une somme de 5651 fr. 02 (2017 fr. 22 en 1919).

Il est à noter qu'à partir de 1921, la Bibliothèque sera déchargée du contrôle et de l'expédition des revues destinées aux Administrations cantonales et aux Services universitaires. Ce contrôle prenait un temps précieux au personnel de la Bibliothèque

*Révision annuelle* — La Bibliothèque a été fermée au public pour la révision annuelle, du 2 août au 11 septembre. Du 2 au 21 août, il a été procédé à la révision des collections. Les trois dernières semaines de la fermeture ont été consacrées au nettoyage complet des locaux, travail fait en grande partie par les surveillants de salle.

Le 25 août, la Bibliothèque a été ouverte au public pour le prêt des livres à domicile. Il a été remis 187 volumes à 43 emprunteurs, soit 7 professeurs de l'Université, 5 professeurs, instituteurs et institutrices, 16 étudiants et 15 particuliers. Il a été fait ce jour-là 13 expéditions de volumes.

*Recettes.* — Les recettes produites par les indemnités de détériorations ou remplacement de volumes, par la vente de catalogues et de bulletins d'inscription et par les amendes, se montent à la somme de 560 fr. 20 (652 fr. 15 en 1919).

Les formulaires de cautionnement ont produit 66 fr. 20.

*Reliure* — Il a été relié 1141 volumes en 1920, pour une somme totale de 6790 fr. 40, soit en moyenne, par volume, 5 fr. 95

*Acquisitions nouvelles* — Les registres de contrôle accusent l'entrée de 1216 volumes (990 en 1919), de 8597 brochures (8517 en 1919), chiffres dans lesquels sont compris les fascicules des publications périodiques et des journaux, et de 76 cartes (285 en 1919). Il est à noter que parmi les nouveaux ouvrages entrés à la Bibliothèque, 426 volumes et 327 brochures lui ont été offerts en don.

Les formulaires de propositions d'achats de livres ont été remis au Secrétariat de l'Université pour être expédiés à chacun des professeurs de l'Université. Des 84 professeurs, 10 seulement ont renvoyé leur formulaire. Leurs propositions d'achats ont été examinées par la Commission spéciale des intérêts universitaires, qui les a toutes admises. Toutefois, l'un des ouvrages proposés n'a

pas pu être acheté à cause de son prix excessif. Malgré nos recharges, plusieurs commandes n'ont pu être livrées jusqu'à maintenant par les libraires.

Parmi les ouvrages importants acquis au cours de l'année 1920, nous pouvons signaler les suivants :

*Des Cyclades en Crète au gré du vent*, par Baud-Bovy et Boissonnas ; *Die Malereien der Katakomben Roms*, par Wilpert ; *Les nouvelles constructions scolaires en Suisse*, par H. Baudin ; *The garden of Italy*, par Bolton ; *Ferdinand Hodler*, par Loosli ; *Les diplômes originiaux des Mérovingiens*, par Laur et Samaran ; *L'étaïen et le Livre des potiers d'étaïen genevois*, par E. Naef ; *Portraits bernois*, par H. de Fischer ; *Portraits neuchâtelois*, par Boy de la Tour et P. de Pury ; *Pausianass' description of Greece*, édit. par J.-G. Frazer ; *A new variorum edition of Shakespeare*, édité par Furness ; *Histoire de la nation française*, par Hanotaux ; *Geschichte des Schweiz*, par Gagliardi (édit. de luxe).

*Salle de lecture.* — La salle de lecture a été ouverte au public toute l'année, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 5 h., sauf le lundi où elle n'est ouverte qu'à partir de 11 h. et le jeudi où elle se ferme à 4 h. pour permettre le nettoyage de la salle.

Les économies nécessitées par la cherté du combustible n'ont pas permis la reprise de l'ouverture de la salle de lecture le soir. Par contre, elle continue à être ouverte le samedi après-midi, malgré la fermeture de tous les bureaux et institutions de l'Etat cet après-midi-là. Les nombreuses personnes qui sont libres le samedi après-midi peuvent ainsi travailler à la Bibliothèque.

La fréquentation de la salle de lecture a atteint un total de 22,096 personnes (26,693 en 1919), soit 6479 pour le prêt (7439 en 1919) et 15,617 pour la consultation (19,254 en 1919). C'est au mois de novembre que la salle de lecture a été le plus fréquentée, soit par 3006 personnes (750 pour le prêt, 2256 pour la consultation).

A vingt-six reprises, la salle de lecture a été trop petite pour recevoir tous les lecteurs.

Sur les livres prêtés à domicile, 606 ont été expédiés en 370 paquets, hors de Lausanne. 43 volumes ont été prêtés à 11 bibliothèques suisses et à 2 bibliothèques étrangères.

270 volumes de bibliothèques annexes ont été remis en prêt ou en consultation à la Bibliothèque cantonale.

Du fait de la modification de l'article 47 du règlement, qui permet maintenant à tout lecteur de la Bibliothèque, et non plus aux professeurs seuls, d'emprunter des ouvrages à d'autres bibliothèques publiques, le nombre des livres empruntés à celles-ci a

ensiblement augmenté. Il est monté de 73 volumes en 1919 à 117 en 1920 (empruntés à 11 bibliothèques).

## PRÊT DES LIVRES

## a) CONSULTATION A LA SALLE DE LECTURE

Mois	Nombre des volumes consultés	
	1920	1919
Janvier . . . . .	807	2863
Février . . . . .	2704	3238
Mars . . . . .	2588	2633
Avril . . . . .	2008	1167
Mai . . . . .	1852	2063
Juin . . . . .	2259	2477
Juillet . . . . .	1312	2258
Août-Septembre . . . . .	1234	1798
Octobre . . . . .	2781	2879
Novembre . . . . .	2513	2604
Décembre . . . . .	2241	2200
Total des volumes consultés	22299	26180

## b) PRÊT A DOMICILE

Mois	Nombre des volumes distribués	
	1920	1919
Janvier . . . . .	735	890
Février . . . . .	775	961
Mars . . . . .	816	1002
Avril . . . . .	817	581
Mai . . . . .	805	811
Juin . . . . .	669	714
Juillet . . . . .	281	350
Août-Septembre . . . . .	491	646
Octobre . . . . .	563	673
Novembre . . . . .	668	853
Décembre . . . . .	747	791
Total des volumes distribués	7367	8272

*Dons.* — L'Institut Carnegie, Washington, et la Carnegie Endowment for international Peace, continuent à nous offrir la collection de leurs publications, ainsi que le Ministère de l'instruction publique de France dont nous avons reçu le *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, par E. Espérandieu, formant trois volumes de la collection des Documents inédits de l'histoire de France.

### BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

En 1920, 104 personnes ont emprunté des livres à la Bibliothèque. Il a été remis en prêt 244 volumes et thèses à MM. les professeurs, médecins et étudiants.

La fréquentation de la salle de lecture, pour consultation de journaux, continue à être très forte.

Le service d'échange de thèses, interrompu pendant les années de guerre, a repris en 1920 ; environ 3300 thèses sont arrivées.

Il n'a pas été fait de reliures.

M. le D<sup>r</sup> Garin a donné à la Bibliothèque le Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, de *Masson Asselin*, etc., et un recueil de planches anatomiques.

### BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Le Département de l'instruction publique a envoyé aux bibliothèques populaires les ouvrages ci-après :

Le seizième fascicule du Bulletin bibliographique ;

L'ouvrage intitulé : « La Société des nations et la Suisse », par M. le professeur Moriaud, à Genève ;

Les brochures intitulées : « Le Châtaignier » et « Le Noyer », « Druey, homme d'État », par Ernest Dériaz ;

« L'Histoire du tunnel du Simplon », par Joseph Stockmar ;

« L'Annuaire de l'instruction publique en Suisse », par J. Savary, directeur des Ecoles normales.

---

## ARCHIVES CANTONALES

---

Le personnel des Archives cantonales vaudoises n'a pas subi de changement. Il a poursuivi la rédaction des analyses de titres intéressant la ville de Lausanne, le répertoire général des noms de familles contenus dans les registres d'état-civil, le répertoire détaillé des registres paroissiaux d'Orbe et de Château-d'Oex, la préparation de nouveaux registres d'inventaires.

Il a expédié une centaine d'actes d'état-civil et rédigé plusieurs consultations historiques et généalogiques. Comme les années précédentes, il a conseillé plusieurs municipalités pour l'établissement d'armoiries communales.

Par suite de l'augmentation des collections réunies dans la tour de la Cathédrale, et pour faciliter le service, des modifications im-

portantes ont été faites à la distribution des collections aux divers étages. De nouveaux versements de documents et registres ont été effectués par les tribunaux des districts d'Aigle, Yverdon et Pays-d'Enhaut. La justice de paix du cercle de Lausanne a versé une partie de ses archives. Une commune du district de Morges en a fait de même.

Des dons divers ont été faits par les Archives fédérales, la Chancellerie d'Etat de Soleure, M. Bonnard, syndic de Nyon, M<sup>me</sup> Brocher-Theremin, à Genève, M. E. Ringger, à Langnau (Zurich), M. Schneider, avocat à Berne, qui a bien voulu nous communiquer des lettres de Druey et d'autres hommes politiques vaudois.

Le très regretté M. Henri de Mandrot a légué aux Archives cantonales vaudoises les riches archives de la famille de Gingins-La Sarraz, comprenant quelques centaines de registres et plusieurs milliers de documents. Le tout sera classé en un fonds particulier.

Le transfert des bureaux au bâtiment du Département de l'Instruction publique est de plus en plus apprécié. Nous comptons 1231 journées de consultation en 1918, 1383 en 1919, 1408 en 1920. Le nombre des volumes et documents consultés dépasse un millier et il est de 50 % supérieur à celui de 1919. Le plus grand nombre de ces volumes sont des registres d'état-civil et des minutes de notaires, qui ont servi essentiellement à l'histoire de familles du pays. Des érudits sont en outre venus chercher aux Archives les matériaux nécessaires à la composition d'études historiques sur Moudon, Payerne, Villeneuve, le Vully, la période de la Révolution, les réfugiés de différentes époques, le Coutumier de Moudon, etc., ou encore ont consulté et utilisé nos collections de sceaux et d'armoiries.

Le personnel des Archives a inspecté les archives de huit communes du district de Vevey et de treize communes du district d'Aigle. Ces inspections permettent d'établir un inventaire sommaire des archives communales qui sera plus tard d'une grande utilité.

Le service a été en relations de prêts de documents avec les Archives fédérales, les Archives de Genève, de Neuchâtel, de Fribourg, les Bibliothèques cantonales de Fribourg et de Genève

### ÉCOLE CANTONALE DE DESSIN

L'École cantonale de dessin, dont la réouverture date du 4 novembre 1919, a compté pour la première année d'enseignement, soit de novembre 1919 à juillet 1920 : 23 élèves = 19 nationaux, 4 étrangers.